

AIGONDIGNE

Nombre de membres :

- En exercice : 27
- Présents : 24
- Votants : 27
- Procuration(s) : 3
- Absent(s) excusé(s) :
- Absent(s) :

DEL 2021_009

L'an deux mil vingt et un, le 26 janvier à 20h00, les membres du Conseil Municipal, ont été légalement convoqués en séance ordinaire par Patricia ROUXEL, Maire de la commune d'Aigondigné, à la salle des fêtes de Mougou, place de la Mairie, 79370 Aigondigné.

CONVOQUES : Aimon Céline, Audé Laurent, Baumgarten Christian, Biraud Vanessa, Bourdier Christine, Cousset Alain, Daguts Karine, Didier Emilien, Dobirot Philippe, Dumortier Roselyne, Garnier Céline, Gomes-Teixeira François, Guilloit Mikael, Guillot Sandrine, Hipeau Gaëlle, Le Bars Arlette, Lecullier Lysiane, Magne Didier, Martinez Olivier, Melin Nicole, Noizet Michel, Rivault Pierre, Rouxel Patricia, Texier Fernando, Thibault Evelyne, Trochon Patrick, Zapata Laurie.

Excusé(e)(s) et pouvoir(s) : DAGUTS Karine, pouvoir à Lysiane LECULLIER
MARTINEZ Olivier, pouvoir à Evelyne THIBAUT
AUDE Laurent, pouvoir à Patricia ROUXEL

Date de convocation :

Le 20 janvier 2021

Date d'affichage :

Le 20 janvier 2021

Excusé(e)(s) :

Absent(e)(s) :

Secrétaire de séance :

Evelyne THIBAUT

Fait à Aigondigné,

Le 26 janvier 2021

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme

Délibération 2021_009 : ENFANCE/JEUNESSE

Objet : Choix du scénario de programmation de travaux pour l'ALSH

La communauté de communes de Mellois en Poitou a missionné un programmiste pour étudier les scénarii possibles de construction d'un ALSH sur Mougou et également sur Celles sur Belle.

Pour rappel, l'association Belle et Lambon, créée sur la commune de Mougou, propose deux centres de loisirs l'un sur Mougou et l'autre sur Celles et fonctionnant tous les deux dans les locaux scolaires. Le centre de Mougou est le plus important, pouvant accueillir jusqu'à 150 enfants en été.

Le programmiste après avoir étudié les lieux, la fréquentation des centres a fait deux propositions soumises à l'avis du Conseil municipal, étant donné que leurs périmètres se trouvent sur des biens appartenant à la commune.

Considérant la présentation des scénarii,

Considérant les projets de la commune d'Aigondigné sur le secteur Place de la fruitière, école maternelle, maison Nina Proust

Considérant la superficie du projet situé sur la maison Nina Proust, sa mutualisation plus importante avec les locaux communaux et son impossibilité d'extension dans le futur

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Se prononce pour le scenario 1 proposant un projet de construction sur le site du stade de football à proximité de l'école élémentaire Jean Migault.



Le Maire,
Patricia ROUXEL



Certifiée exécutoire par la Préfecture des Deux-Sèvres, le :

Mme le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État